

11 Eau chaude sanitaire

Cette fiche concerne les logements pour lesquels l'eau chaude sanitaire bénéficie d'un système de production indépendant. Si l'eau chaude sanitaire est produite par votre chaudière à combustion, votre pompe à chaleur ou votre poêle vous pouvez directement consulter la fiche correspondante.

Quelques conseils

La qualité de l'eau est primordiale et il est nécessaire d'assurer un minimum d'entretien de votre équipement. Lors de sa venue, un professionnel vérifiera notamment **l'entartrage** et la **corrosion du réseau**, ainsi que la maîtrise de la **température de l'eau** depuis les installations jusqu'aux points de puisage. Cet entretien est nécessaire pour lutter contre les légionelles* mais également pour éviter les surconsommations énergétiques.

	L'entretien à réaliser soi-même	L'entretien par un professionnel
Eau chaude sanitaire électrique, par ballon d'accumulation		Faites vérifier votre système tous les 1 à 2 ans par un professionnel.
Eau chaude sanitaire thermodynamique (principe de la pompe à chaleur)	Vérifiez l'état du filtre tous les 6 mois, appelez un professionnel lorsque le filtre doit être changé.	Changez le filtre tous les 2 ans. Vérifiez la propreté de l'évaporateur et du ventilateur. Vérifiez la propreté du tube d'évacuation des condensats.
Eau chaude sanitaire solaire	Réalisez un rinçage annuel des panneaux. Vérifiez qu'aucun branchage ne gêne l'ensoleillement du dispositif. Vérifiez régulièrement la pression du circuit primaire.	Faites vérifier l'état du liquide caloporteur, notamment à l'approche de l'hiver. Faites vérifier l'isolation du circuit hydraulique.

Et n'oubliez pas de détartrer les robinets, pomme de douche... et de procéder à un puisage (purge) en cas d'utilisation du réseau après une absence prolongée.

*** Attention aux légionelles :** ces bactéries peuvent se développer dans l'eau stagnante (température comprise entre 25 et 45°C, présence de dépôts de tartre et de corrosion) et contaminer l'homme sous certaines conditions. Une contamination par les légionelles peut engendrer des infections respiratoires, appelées « maladie du légionnaire » ou « légionellose » pouvant entraîner des séquelles et conduire au décès des personnes les plus fragiles.

À noter que les légionelles ne se multiplient pas en dessous de 20°C et sont détruites à partir de 60°C.

Année d'installation :

Caractéristiques de l'équipement :

Entreprise qui a installé ce système de chauffage d'eau chaude sanitaire :

Entreprise qui réalise la maintenance de ce système :



AGENDA

*programmez l'entretien de
votre système de production
d'eau chaude sanitaire*

EN SAVOIR PLUS

- « Le chauffage à l'eau chaude solaire » (2011)
<http://ecocitoyens.ademe.fr>